



FOIRE AUX QUESTIONS

POURQUOI FAIRE APPEL A JTI DEVELOPMENT ?

Afin d'éliminer tout risque d'erreur dans vos traductions, la règle d'or est de ne faire appel qu'à de véritables professionnels de la traduction. Tous nos traducteurs et relecteurs sont spécialisés dans le domaine qu'ils traduisent.

En outre, faire appel à une société de traduction signifie pouvoir mettre en œuvre des niveaux multiples de contrôle qualité.

QUEL EST LE PRIX D'UNE TRADUCTION ?

JTI Development propose des services de traduction sur mesure à un excellent rapport qualité-prix. Le tarif de nos traductions se base sur plusieurs facteurs tels que le nombre de mots, le domaine traité, le format du document et les délais.

Nous proposons des tarifs spéciaux pour les projets impliquant un volume important ou des textes répétitifs. Afin de vous donner un tarif précis, envoyez-nous vos documents au format électronique original, et nous vous fournirons un devis sans engagement.

QUELS SONT VOS DELAIS ?

Nos traducteurs traitent en moyenne 1500 à 2000 mots par jour. Cependant, notre engagement à fournir une qualité supérieure implique que chaque traduction doit s'inscrire dans un processus de production et de révision bien établi.

Nous devons cependant tenir compte de l'emploi du temps de nos traducteurs et, si nécessaire, des délais de préparation et de mise en pages du texte.

ACCEPTEZ-VOUS LES DELAIS URGENTS ?

Oui. Nous proposons des solutions complètes, adaptées aux besoins de nos clients. Nos Chefs de Projet se feront un plaisir de vous aider et de vous conseiller pour vos projets urgents. Cependant, nous vous recommandons de prévoir des délais suffisamment longs pour les traductions qui sont destinées à être publiées ou diffusées (et non pas, par exemple, destinées à un usage strictement informatif).

Le mieux est de nous transmettre tous les documents de référence dont vous disposez, comme des informations sur le contexte du document ou le public visé, de la documentation sur des produits similaires, des traductions antérieures (avec les versions dans la langue d'origine), des glossaires éventuels, incluant la terminologie que vous utilisez habituellement, etc.

JTI Development utilise un logiciel de gestion documentaire (GED) et peut livrer les documents et fichiers via toutes les méthodes courantes de transfert : e-mail, FTP, CD ou DVD.

COMMENT GARANTISSEZ-VOUS LA QUALITE DE VOS TRADUCTIONS ?

Toutes nos traductions et nos travaux de mise en pages sont soumis à des procédures de contrôle très strictes.

Nous prenons en compte les « workflows » client, autrement dit nous nous inscrivons dans la chaîne des étapes (création, relecture, validation, traduction, revalidation, publication...)

Tout d'abord, nous sélectionnons un traducteur travaillant vers sa langue maternelle, pouvant attester de solides références professionnelles dans le domaine traduit. Ensuite, un linguiste qualifié révise la traduction, laquelle est ensuite vérifiée par le Chef de projet avant livraison, notamment l'orthographe, la grammaire, et la mise en page.

Nous avons intégré les principaux critères de la norme européenne EN 15038 afin d'optimiser la gestion du contrôle qualité, des ressources humaines et du projet dans sa globalité, et le travail est





organisé selon une politique d'assurance qualité de type ISO 9001.

POUVEZ-VOUS GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ ?

Tout à fait. Nous comprenons parfaitement l'importance de la confidentialité et vous garantissons que tous les documents qui nous sont confiés sont traités dans la plus grande confidentialité, tant par notre équipe interne que par nos collaborateurs externes. Si vous le souhaitez, nous pouvons signer un Accord de confidentialité.

QUEL EST LA DIFFERENCE ENTRE UNE TRADUCTION ASSERMENTEE ET UNE TRADUCTION SIMPLE ?

Une traduction assermentée est une traduction réalisée par un traducteur expert judiciaire, qui a prêté serment auprès d'un Tribunal. Il appose son cachet sur le document qui en conséquence revêt un caractère officiel. La traduction assermentée est exigée pour de nombreux documents administratifs comme les actes d'état civil, jugements de divorce, successions, adoption, diplômes ainsi que pour tous les événements de la vie juridique de l'entreprise, Kbis, statuts.....

COMMENT SAVOIR SI JE DOIS FAIRE ASSERMENTER UN DOCUMENT OU LA TOTALITE DES DOCUMENTS EN MA POSSESSION ?

Une traduction assermentée est exigée pour authentifier un document original. Renseignez vous auprès de l'administration qui vous réclame cette traduction.

MON DOCUMENT EST EN LANGUE ALLEMANDE ET JE DOIS PRODUIRE UNE TRADUCTION ASSERMENTEE EN ANGLAIS ?

En France le traducteur judiciaire ne peut assermenter que des documents ayant le français en langue source ou cible. Dans ce cas il faut une double assermentation : le document sera traduit et assermenté de l'allemand vers le français, puis traduit et assermenté du français vers l'anglais. Cela implique un coût supplémentaire.

JE DOIS FAIRE LEGALISER MON DOCUMENT. POUVEZ-VOUS M'AIDER ?

La légalisation désigne la procédure par laquelle une administration certifie l'authenticité de la signature apposée sur le document, notamment la signature du traducteur assermenté. C'est une formalité administrative complémentaire. Nous pouvons nous en charger moyennant un coût supplémentaire.

Légalisation auprès du Ministère des affaires étrangères : les signataires doivent obligatoirement faire légaliser (ou faire certifier) leur signature en se présentant à la mairie du domicile ou chez un notaire avant toute légalisation par le Ministère.

COMMENT OBTENIR UN DEVIS ?

Il vous suffit de transmettre votre document par email juris@juristraduction.com ou par fax au 01 46 37 79 90 et de nous préciser vos impératifs de délai ainsi que toute remarque utile. Nous vous répondons dès réception de vos documents.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire au **01 41 43 08 75**. Tapez 1 si vous êtes un professionnel, tapez 2 si vous êtes un particulier.

A bientôt !

